



28 juin 2015

Manifestation unitaire

Rieumes

Quand l'argent public finance la torture

Dans le cadre de la prochaine manifestation unitaire à Rieumes le 28 juin 2015, en collaboration avec ses habituels partenaires (Animaux en péril, FLAC, Fondation Brigitte Bardot), le CRAC Europe pour la protection de l'enfance s'est intéressé, entre autres, à l'aspect financier de l'organisation des spectacles de sang par le club taurin local.

Pour mémoire, et selon le site Internet du club taurin rieumois, ce dernier est né en 1998. L'apparition de spectacles taurins se fait lors de la feria de l'année suivante, où sont proposées au public potentiel une capea (passes réalisées à l'aide d'une cape) et une becerrada (confrontation de jeunes apprentis toreros à des veaux).

L'objectif est clair : habituer, dans un premier temps, la population locale à la présence de spectacles taurins, à l'aide de pratiques sans mise à mort et sans effusion de sang, pour progressivement en venir à la novillada et à la corrida, où des taureaux et des veaux seront torturés.

C'est en 2001 que devait avoir lieu le premier spectacle sanglant : une novillada piquée. La météo s'en est cependant mêlée et suite à un violent orage, les organisateurs se virent contraints de tout annuler.

C'est lors de cette même année que les arènes temporaires, après deux ans de présence en centre-ville, vont se retrouver à l'extérieur de la commune, sur un terrain privé. On peut être amateur de torture et rester lucide : les organisateurs savaient pertinemment que si le principe du « jeu » avec un animal pouvait être toléré par la population locale, il n'en serait pas de même avec une barbarie en bonne et due forme.

Dès lors, les arènes ne franchiront jamais les murs de la ville. Et c'est à partir de 2002 que les amateurs de torture pourront se délecter tous les ans de la souffrance érigée en spectacle.

Revenons-en à l'aspect financier : selon des sources locales, les arènes temporaires de Rieumes, d'une capacité de 3 000 places, ont toujours été très loin de faire le plein. Si, ailleurs, des arènes plus importantes avec un taux de remplissage nettement supérieur, se révèlent incapables de présenter un budget équilibré, comment le club taurin local peut-il réitérer son organisation tous les ans sans être en cessation de paiement ?

Question à laquelle nous avons bien sûr la réponse : à Rieumes comme dans n'importe quelle ville de sang, l'argent public coule à flots, et comme nous allons le voir, depuis tous les niveaux du millefeuille politique français.

1° La commune de Rieumes : un soutien constant

Le club taurin peut compter sur la générosité de la municipalité qui a toujours renouvelé sa subvention, la faisant même progresser ces dernières années.

Les montants alloués aux séances de torture n'atteignent bien sûr pas des sommets, les moyens de cette petite bourgade de 3 500 âmes ayant leurs limites.

C'est ainsi que jusqu'en 2011, le club taurin rieumois bénéficiait d'une subvention de 1 000 €.

Ce montant fut porté à 1 500 € en 2012, puis à 1 650 € en 2013.

À une époque où les communes doivent faire face à une importante diminution de leurs ressources, notamment en raison d'un désengagement de plus en plus flagrant de l'État, la municipalité rieumoise n'a donc pas hésité à octroyer une augmentation de 50 % de sa subvention, suivie l'année suivante d'une nouvelle hausse de 10 %.

Malgré un changement de l'équipe municipale lors des élections de mars 2014, le soutien financier à la barbarie des arènes fut maintenu à la même hauteur que celui de 2013, soit 1 650 €.

Il est un point intéressant à relever au sein du compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2013 qui valida à l'époque les subventions allouées aux associations : un élu posa la question de savoir si des activités étaient réalisées sur la ville et quelles étaient les retombées sur Rieumes du fait de l'organisation de la corrida sur un terrain privé.

La question de cet élu n'était bien sûr pas anodine : il voulait souligner le fait que la municipalité subventionne une activité qui n'a aucune retombée économique sur le commerce local.

L'équipe municipale donna alors la parole à des représentants du club taurin présents. Ces derniers expliquèrent qu'une année la manifestation s'était déroulée au cœur de la ville (les arènes utilisées à Rieumes sont des arènes temporaires démontables) avec des commerçants qui n'avaient pas joué le jeu, d'où le non-renouvellement de l'opération les années suivantes.

Qu'est-ce donc que des commerçants qui ne jouent pas le jeu ? Faut-il entendre par là qu'ils ont laissé leurs établissements fermés ?

Les commerçants rieumoises ne sont pas kamikazes et savent pertinemment que la feria qui se tient annuellement à Rieumes est la principale opportunité pour entretenir leur chiffre

d'affaires. Ils restent donc ouverts un maximum de temps, y compris le dernier jour de la semaine au cours duquel ont lieu la novillada et la corrida.

Non, ce qu'il faut clairement comprendre, c'est que le club taurin local a sollicité les commerçants du centre-ville pour participer financièrement à l'organisation des séances de torture dominicales, et qu'il s'est vu afficher un refus catégorique.

Les commerçants locaux seraient-ils abolitionnistes ? En tout cas, ils semblent unanimes pour penser qu'ils n'ont à aucun moment besoin de la corrida pendant la feria pour rencontrer un succès économique.

2° La communauté de communes du Savès : la corrida, on n'en veut plus

Comme indiqué en introduction, la corrida fut intronisée à Rieumes en ce début de 21^{ème} siècle. Ici plus qu'ailleurs, il n'existe donc aucune tradition, qui de toute façon ne légitimerait à aucun moment le moindre droit de torturer.

Dès lors, lorsque le club taurin rieumois sollicite la communauté de communes dont il dépend afin d'obtenir un financement de ses activités, un malaise s'installe systématiquement.

Le compte rendu de la séance tenue le 8 avril 2010 par la communauté de communes du Savès en est un parfait exemple.

Ce jour-là est étudiée la demande annuelle de subvention des structures du territoire à caractère culturel, soit au total 22 dossiers à analyser.

Avant de débiter ce fastidieux travail, le Président de la communauté de communes explique que 21 dossiers vont être traités, le 22^{ème} étant mis de côté, nécessitant des échanges verbaux avant soumission au vote.

Quel est donc ce délicat dossier qu'il faut isoler pour pouvoir étudier en toute sérénité les 21 autres ? Nous vous laissons deviner.

Une fois les attributions de subventions aux 21 premiers dossiers votées (toutes à l'unanimité), la parole est donnée à chaque élu désirant commenter le dossier du club taurin rieumois. Et là, c'est un florilège de déclarations qui mettent en lumière l'anomalie corrida au sein du paysage culturel et associatif local.

Un premier élu indique « qu'il a travaillé sans pression et en toute tranquillité, même par rapport à une association comme le club taurin de Rieumes ». Que peut donc bien signifier cette précision : « même par rapport à une association comme le club taurin de Rieumes » ? Que ce dernier est habituellement source de pression et de gêne ?

À la suite de quoi un deuxième élu soulève le fait qu'il est étrange de verser une subvention à un club taurin résidant au sein d'une commune qui ne fait plus partie de la zone

de la culture taurine (qui ne fait pas partie aurait été plus précis, puisque la première séance de torture a eu lieu en 2002, soit près de 150 ans après l'introduction de la corrida en France).

Enfin, un troisième et dernier élu relève que la question n'est pas de savoir si les présents du jour sont pour ou contre la corrida, précise qu'il n'apprécie pas les pressions exercées par l'association anti-corrida locale, mais qu'au final il votera contre la subvention, estimant que la corrida n'a rien de culturel. Nous n'aurions pas dit mieux.

Suite à ces interventions, l'attribution de subvention au club taurin est à son tour soumise au vote (après avoir été diminué de 50 % par rapport à ce qui était demandé, soit 1 500 € au lieu de 3 000 €), et là c'est l'égalité parfaite : 13 pour, 16 abstentions et 13 contre.

Dans un tel cas de figure, la voix du Président compte double, et ce dernier ayant voté pour, le club taurin de Rieumes sauve d'extrême justesse sa subvention.

Mais ce n'est que pour mieux la perdre 3 ans plus tard, lorsque la communauté de communes réitère l'exercice d'attribution des subventions pour l'année 2013.

En effet, le 28 juin de cette année, il est proposé de ne verser aucune subvention au club taurin de Rieumes et dans le même temps 1 000 € à l'association Art, Culture et Tradition en Savès. Le vote est sans appel : 26 pour, 2 abstentions, 2 contre.

Pourquoi une telle différence de traitement ? Le Président de la communauté de communes, le même qui avait permis l'octroi in extremis d'une subvention au club taurin trois ans plus tôt, est on ne plus clair : parce qu'il s'agit de deux associations bien distinctes, l'une organisant la corrida, l'autre la féria qui attire beaucoup de monde.

Traduction : oui à la fête, non à la torture.

3° Le Conseil départemental de Haute-Garonne : circulez, y'a rien à voir

Malgré nos recherches poussées, il nous a été impossible d'accéder au moindre document administratif officiel indiquant le montant annuel alloué par le Conseil départemental (anciennement Conseil général) de Haute-Garonne en faveur du club taurin de Rieumes.

Afin d'avoir accès à ces documents, il nous faudrait saisir la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs). Cependant, le délai nécessaire pour obtenir les éléments demandés ne nous permet pas à ce jour d'en disposer.

Selon certaines sources locales, il semblerait que l'aide publique apportée par le département chaque année avoisinerait les 1 500 €.

4° Le Conseil régional Midi-Pyrénées : autre soutien régulier

Ici aussi le club taurin va trouver quelques élus aficionados qui vont lui permettre de bénéficier d'une subvention.

D'un montant annuel de 2 000 € jusqu'en 2013, elle va connaître un léger coup de rabot en 2014 où elle ne sera « que » de 1 800 €.

5° L'État français : un soutien bien dissimulé

Au niveau de l'ensemble des collectivités territoriales, il existe donc différents relais politiques qui permettent au club taurin de Rieumes d'accéder à une enveloppe annuelle d'argent public d'environ 5 000 à 6 000 € depuis plusieurs années.

Scandaleuse dès le premier euro, cette distribution ne permet pas à elle seule de financer l'intégralité de l'organisation des spectacles de sang.

S'y ajoutent bien sûr les faibles recettes enregistrées au guichet et la participation de quelques enseignes du secteur privé, ce qui se révèle toujours insuffisant.

Qui permet donc au club taurin d'équilibrer ses comptes et ainsi de pouvoir reprogrammer des séances de torture l'année suivante ? Ni plus ni moins que l'État français !

Explications : il existe au Parlement français (Assemblée nationale et Sénat) un système de subventionnement appelé réserve parlementaire.

Son principe est le suivant : tous les ans, chaque parlementaire (député ou sénateur) dispose d'une enveloppe personnelle, de l'ordre de 130 000 €, qu'il peut distribuer partiellement ou totalement à des collectivités territoriales ou des associations.

Le site de l'Assemblée nationale est très clair à propos de cette réserve parlementaire : toute somme allouée doit être considérée comme une subvention d'État. Chacune de ces sommes est d'ailleurs rattachée à un ministère.

Depuis 2013, la loi sur la transparence de la vie publique impose au Parlement de publier la liste complète des subventions octroyées : nom du bénéficiaire, montant attribué, identité du parlementaire décisionnaire.

Si l'Assemblée nationale a joué immédiatement le jeu, publiant début 2014 le détail de sa réserve parlementaire 2013 (et début 2015 celui de 2014), le Sénat a toujours fait la sourde oreille, de telle façon que le ministère des Finances a décidé de faire le travail à sa place, publiant en septembre 2014 les données de 2013.

En consultant ces dernières, on s'aperçoit que Bertrand Auban, sénateur de Haute-Garonne jusqu'en 2014, a octroyé la somme de 10 000 € au club taurin de Rieumes. Cette subvention étant rattachée au programme 224 du ministère de la Culture, intitulé « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

Et ce n'est que la face visible de l'iceberg. En effet, avant cette fameuse loi sur la transparence de la vie publique, il était déjà possible de connaître les associations ayant bénéficié d'une subvention d'État via la réserve parlementaire. Pour cela, il suffisait de consulter un document annexé tous les ans au projet de loi de finances.

Baptisé « Effort financier de l'État en faveur des associations », il est plus connu sous le nom usuel de « jaune associatif » (en raison de la couleur de sa couverture). On y découvre la liste des bénéficiaires et des montants octroyés, sans pouvoir cependant connaître l'identité des parlementaires qui en sont à l'origine.

Le CRAC Europe pour la protection de l'enfance s'est procuré ce document pour les années 2005 à 2013 (2014 n'étant pas encore disponible) : durant ces neuf années, le club taurin de Rieumes a perçu au total 73 155 € d'argent public émanant directement du ministère de la Culture (ministère qui a vu tout récemment, sur décision de la Cour administrative d'appel de Paris, la corrida abrogée de la liste du patrimoine culturel immatériel français que ses services gèrent et à laquelle elle avait été intégrée par une commission occulte en avril 2011).

Qui est donc ce parlementaire ayant permis au club taurin local d'accéder à l'argent des contribuables français qui se déclarent à 73 % pour l'abolition de la corrida ? Rappelons simplement que depuis plusieurs années, l'ex-sénateur Auban est systématiquement invité à faire partie de la présidence de la novillada et de la corrida rieumoises...

Rieumes est donc une nouvelle preuve, s'il en était besoin, de ce que le CRAC Europe pour la protection de l'enfance répète depuis tant d'années : sans argent public, aucune corrida ou novillada ne pourrait avoir lieu en France.

Situation d'autant plus scandaleuse lorsque l'État français lui-même finance une activité reconnue comme délictuelle au sein de son propre Code pénal.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

Extrait du compte rendu du conseil
municipal du 9 avril 2013

Mme le Maire, au vu du budget présenté, propose de fixer comme suit le taux des impôts locaux pour 2013 qui tiennent compte d'une augmentation minimale du taux de Taxe d'Habitation qui passerait de 13.50 à 13.75 % soit une réévaluation de 0.25 % (+ 7000 €) en sachant que le taux moyen départemental est aujourd'hui de 25.38 % et que nous en sommes très loin :

	Taux 2012	Taux 2013
Taxe d'habitation	13,50	13,75
Taxe foncière sur le bâti	23,15	23,15
Taxe foncière non bâti	88,27	88,27

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité (18 voix pour, 1 voix contre) cette proposition.

Mme le Maire propose de passer au vote des subventions accordées aux associations en 2013.

Concernant la subvention au Club taurin, M DUDOGNON, demande si des activités sont réalisées sur la ville et quelles sont les retombées sur Rieumes avec une organisation de cette manifestation sur un terrain privé.

Mme le Maire signale que la corrida est inscrite dans la constitution, qu'elle a des retombées non négligeables sur le commerce local et qu'elle respecte les anti-corridos ainsi que les « aficionados ».

M VICENTE, dit que ceux qui sont neutres ont aussi toute leur place, et souhaiterait que la subvention soit attribuée à la même hauteur que l'année passée avec possibilité de subvention exceptionnelle, et précise qu'il doute que cela soit inscrit dans la constitution.

M DUDOGNON insiste sur le fait que rien n'est prévu dans Rieumes ville.

Mme le Maire interroge avec la permission du Conseil, les représentants du club taurin qui soulignent qu'une année la manifestation s'est déroulée au cœur de la ville avec des commerçants qui malheureusement n'ont pas joué le jeu, et que le club taurin n'a pas renouvelé l'opération.

En annexe le tableau des subventions votées.

Précision est donnée sur l'évaluation demandée actuellement aux Domaines pour connaître la valeur des biens mis à disposition des associations qui doivent normalement être compris dans l'aide générale apportée aux associations comme les fluides. Ces montants cumulés sont susceptibles d'augmenter la participation de la commune qui pourrait dans certains cas dépasser les 23 000 €, barre fatidique oblige le maire à passer une convention d'objectifs avec l'association concernée.

M DUDOGNON, remercie Mme le Maire d'avoir évalué le budget primitif 2013 au vu du compte administratif 2012 ce qui le conforte dans son analyse de l'exécution du budget 2012 et qui démontre que l'on voit bien qu'il n'y est pour rien. Ce budget ne traduit pas les économies qui sont prônées.

M ESTADAL indique être resté dans les dépenses réalisées en 2012, comme les années précédentes.

Mme le maire rappelle qu'en 2012, 11 DM ont été nécessaires pour contenir les dépenses non prévues.

SUBVENTIONS 2013 accordées aux associations : (Si besoin supplémentaire lié à des manifestations exceptionnelles ou à des compétitions induisant de frais de déplacements importants, possibilité de subvention exceptionnelle sur justificatifs de dépenses).

	Somme accordée 2011	Somme accordée 2012	Somme demandée 2013	Montant proposé 2013	Votes CM P / C / A			Commentaires	
1	3è AGE	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	19	0	0	Tous
2	AAPPMA	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €	- €	19	0	0	Tous
3	ACCA	- €	300,00 €	600,00 €	300,00 €	19	0	0	Tous
4	ACVA	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	200,00 €	19	0	0	Tous
5	AJH SCL	500,00 €	- €	800,00 €	300,00 €	19	0	0	Tous
6	AMICALE DE L'ECOLE (USEP)		- €	700,00 €	200,00 €	19	0	0	Tous
7	AMPLITUDE	150,00 €	150,00 €	200,00 €	100,00 €	19	0	0	Tous
8	ANCIENS COMBATTANTS	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	19	0	0	Tous
9	ARC EN CIEL DE JADE	500,00 €	500,00 €	500,00 €	200,00 €	19	0	0	Tous
10	ARPE EPMER	- €	150,00 €	500,00 €	200,00 €	19	0	0	Tous
11	ASB	1 700,00 €	1 800,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	19	0	0	Tous
12	BOL D'R	500,00 €	450,00 €	500,00 €	450,00 €	19	0	0	Tous
13	CLUB TAURIN (Taureau piscine)	1 000,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €	1 650,00 €	16	3	0	Majorité
14	CYCLISME FOUSSERETOIS	1 000,00 €	1 800,00 €	1 900,00 €	1 000,00 €	19	0	0	Tous
15	DU SANG POUR TOUS	200,00 €	200,00 €	400,00 €	300,00 €	19	0	0	Tous
16	ECOLE DE MUSIQUE	1 700,00 €	1 700,00 €	2 700,00 €	1 700,00 €	19	0	0	Tous
17	ECOLE DE RUGBY	1 700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	1 500,00 €	19	0	0	Tous
18	EVB	- €	- €	2 500,00 €	500,00 €	19	0	0	Tous
19	FNACA	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	18	1	0	Majorité
20	FOOT	1 700,00 €	1 800,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	19	0	0	Tous
21	FSE		500,00 €	500,00 €	760,00 €	19	0	0	Tous
22	KINAMI CLUB	300,00 €	300,00 €	350,00 €	300,00 €	19	0	0	Tous
23	LES CHEMINS BUISSONNIERS	1 000,00 €	- €	800,00 €	400,00 €	19	0	0	Tous
24	MJC	6 000,00 €	6 000,00 €	10 000 €	6000 € + 187,50 €	19	0	0	Tous
25	ODHR	1 700,00 €	1 700,00 €	2 400,00 €	1 700,00 €	18	0	1	Majorité
26	PEINTRES ET SCULPTEURS	150,00 €	150,00 €	200,00 €	150,00 €	19	0	0	Tous
27	RESTOS DU CŒUR	- €	- €	500,00 €	500,00 €	19	0	0	Tous
28	RIEUMES COURSE A PIEDS								
29	RIEUMES CYCLOTOURISME	200,00 €	250,00 €	300,00 €	250,00 €	19	0	0	Tous
30	RIEUMES PETANQUE CLUB	300,00 €	- €	400,00 €	200,00 €	19	0	0	Tous
31	SAVES PATRIMOINE	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	19	0	0	Tous
32	SLRSTT (Ping pong)	900,00 €	900,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	19	0	0	Tous
33	SPORT COLLEGE (UNSS)	400,00 €	400,00 €	500,00 €	400,00 €	19	0	0	Tous
34	SPORTING	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000 €	11 000,00 €	19	0	0	Tous
35	TENNIS CLUB	300,00 €	350,00 €	3 000,00 €	350,00 €	19	0	0	Tous
36	TWIRLING	1 700,00 €	1 700,00 €	2 000,00 €	1 800,00 €	19	0	0	Tous
36 demandes 2013 (41 demandes 2012)									
Total subventions accordées		76 910,00 €	70 210,00 €		37 207,50 €				

Si besoin supplémentaire lié à des manifestations exceptionnelles ou à des compétitions induisant de frais de déplacements importants, possibilité de subvention exceptionnelle sur justificatifs de dépenses.

ANNEXE 2 :

Extrait du compte rendu du conseil
municipal du 25 avril 2014

Madame MAURY sur le programme centre culturel « Denis Paunéro » les pénalités de rupture du contrat semble être de 9% des 103 000€ d'honoraires H.T. ce qui représente un peu plus de 10 000€ TTC.

Monsieur LECUSSAN, nous ne sommes pas dans ces chiffres le montant de l'indemnité est de l'ordre de 5% soit un peu plus de 6 000€ TTC et nous discutons avec lui pour voir comment on envisage la suite de ce projet.

Madame le maire propose s'il n'y a plus de questions sur le budget primitif 2014 de la commune de passer au vote :

1°) des taux des taxes communales qui demeurent inchangées par rapport à 2013 soit

13.75% pour la Taxe d'habitation

23.15% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

88.27% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Accepté à l'unanimité – 23 voix.

Monsieur Claude ESTOURNÈS sollicite la parole avant le début du vote des subventions. Il indique que n'ayant pas été sollicités pour participer à une réunion d'arbitrage sur les subventions, Christine MONTAUT et lui n'ayant pas eu accès aux dossiers ils s'abstiendront.

Madame le Maire prend note et s'engage à associer plus étroitement tous les élus aux décisions du prochain conseil municipal de fin mai.

2°) de voter les subventions aux associations

ASSOCIATIONS	SUBS 2013	acomptes versés 2014	PROPOSE POUR 2014	VOTES		
				POUR	CONTRE	ABSTENTION
Du sang pour tous	300.00 €		300.00 €	20	0	3
Rieumes Course à pieds	200.00 €		200.00 €	20	0	3
École de rugby	1 500.00 €		1 500.00 €	20	0	3
ABS	1 800.00 €	800.00 €	1 000.00 €	20	0	3
Cyclisme Fousseretois <i>sous réserve d'avoir effectuer la manifestation</i>	1 000.00 €		1 000.00 €	20	0	3
	800.00 €		800.00 €			
Sport Collège (UNSS)	400.00 €		400.00 €	20	0	3
Rieumes Cyclotourisme	250.00 €		250.00 €	20	0	3
EVB	500.00 €		500.00 €	20	0	3
FNACA	150.00 €		150.00 €	20	0	3
Club taurin (Taureau Piscine)	1 650.00 €		1 650.00 €	20	0	3
KINAMI Club	300.00 €		300.00 €	20	0	3
ACCA	300.00 €		300.00 €	20	0	3
FSE (<i>sollicité en 2014 : 500 €</i>)	760.00 €		500.00 €	20	0	3
Peintres et Sculpteurs du Savès	150.00 €		150.00 €	20	0	3

ANNEXE 3 :

Extrait du compte rendu de la séance de
la communauté de commune du Savès
du 8 avril 2010

- Compétence Culture :

Pour l'année 2010, 37 associations ont demandé des subventions. Ce soir 22 subventions sont proposées au vote. Une sélection a été faite par la commission Culture et par le Bureau à partir de critères édités dans un règlement. Les 15 associations retirées ne correspondaient pas aux critères du règlement d'attribution des subventions ou n'avaient pas remis un dossier complet.

Monsieur le Président explique que nous allons commencer par voter les subventions aux associations puis nous voterons celle du Club Taurin de Rieumes.

Chaque subvention sera votée une par une car les élus qui font partis du bureau d'une association doivent se faire connaître et ne peuvent pas participer au vote.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS DEMANDEES	AVIS DU BUREAU	Personnes membres du Bureau d'une association	Votants	contre	abstention	pour
Comité des fêtes et des loisirs de Lahage	1 500.00 €	1 500.00 €		42	0	0	42
Agora de Sainte Foy de Peyrolières	1 500.00 €	1 000.00 €		42	0	0	42
Comité des fêtes du LHERM	3 000.00 €	1 000.00 €	M. Aycaguer	41	0	0	41
Les Beaufortais	2 500.00 €	2 500.00 €	M. Deladge	41	0	0	41
Danse à Montgras	1 500.00 €	1 500.00 €	M. Carraro (+ procuration de Mme Tarquino)	40	0	0	40
Théâtre de la Tortue	26 100.00 €	1 500.00 €		42	0	0	42
La souris sur l'gâteau	1 500.00 €	1 500.00 €		42	0	0	42
Savès Patrimoine	2 000.00 €	1 000.00 €	M. Bezombes, M. Bergès	40	0	0	40
MJC de RIEUMES	4 400.00 €	3 900.00 €	Mme Fouraignan, Mme Maury, M. Estournès, M. Duzert	38	0	0	38
Maison de la Terre	7 500.00 €	2 700.00 €	M. Duprat	41	0	0	41
MJC de LHERM	1 500.00 €	1 500.00 €	M. Aycaguer, M. Caubet	40	0	0	40
Chemins Buissonniers	2 300.00 €	1 500.00 €		42	0	0	42
Ecole de Musique de Ste Foy de Peyrolières	2 300.00 €	500.00 €		42	0	0	42
Club d'Activités Théâtrales de Ste Foy	1 000.00 €	1 000.00 €		42	0	0	42
Radio Galaxie	7 800.00 €	500.00 €		42	0	0	42
Théâtre AME DE BERAT	1 500.00 €	1 000.00 €		42	0	0	42
Association 3PA de Poucharramet	2 500.00 €	500.00 €		42	0	0	42
Association CLAC de Labastide-Clermont	1 500.00 €	1 500.00 €	Mme Olifirenko	41	0	0	41
Association Manivelles Occitanes	500.00 €	500.00 €	M. Aycaguer	41	0	0	41
Bérat Bords de Scène	2 000.00 €	1 500.00 €		42	0	0	42
Club Photo Bérat	400.00 €	400.00 €		42	0	0	42

Adoptées à l'unanimité.

Pour le vote de la subvention du Club Taurin de Rieumes, Monsieur Le Président demande si des délégués souhaitent s'exprimer avant de le mettre aux voix :

Madame Brigitte BOYE voudrait savoir si cette manifestation aura bien lieu car l'année précédente les arènes n'auraient pas été remplies ce qui engendrerait des comptes en déficit pour l'association.

Monsieur Le Président indique que les comptes de l'an dernier ont été fournis avec la demande de subvention (pièces demandées dans le règlement d'attribution des subventions) et ils sont à l'équilibre. Nous n'avons pas à aller au-delà, par contre la Chambre Régionale des Comptes peut contrôler plus en détail.

Madame Hélène POUX demande qu'elle est la raison de la différence entre les sommes demandées et celles proposées au vote

Monsieur Le Président explique la démarche de la répartition du montant des subventions :

- A partir des critères d'attribution, la commission culture a réalisé une sélection,
- Le Bureau a examiné l'enveloppe budgétaire,
- Puis la répartition a été faite suivant le montant de cette enveloppe attribuée pour l'exercice 2010 soit 30 000 €.

Monsieur Guy BERGES donne l'exemple du Pays du Sud Toulousain qui attribue un budget de 65 000 € des subventions pour une population de 65 000 habitants alors que nous avons un budget de 30 000 € pour une population de 14 000 habitants.

Monsieur Le Président donne l'ambition de la commission Culture de passer à 1% du budget prévisionnel de fonctionnement soit 40 000 €.

Monsieur Joseph TOFFOLON tient à indiquer qu'il a travaillé sans pression et en toute tranquillité même par rapport à une association comme le club Taurin de Rieumes.

Madame Brigitte BOYE ne comprend pas pourquoi une subvention serait versée à l'association du Club Taurin de Rieumes puisque la commune de Rieumes ne fait plus partie de la zone de la culture taurine.

Monsieur Paul-Marie BLANC donne le même avis que l'an dernier soit que le sujet de ce soir n'est pas de savoir si nous sommes pour ou contre. Il n'apprécie pas la pression faite aux élus par l'association anti-corrída. Pour sa part, la taumachie n'a pas lieu d'être considéré comme culturelle. Il votera contre.

Monsieur Le Président met au vote la subvention de l'association du Club Taurin de Rieumes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS DEMANDEES	AVIS DU BUREAU	Personnes membres du Bureau d'une association	Votants	contre	abstention	pour
Club Taurin de Rieumes	3 000,00 €	1 500,00 €		42	13	16	13

Monsieur Le Président indique que dans le cas d'une égalité parfaite comme c'est le cas 13 « contre », 13 « pour », la voix du Président est prépondérante. Ayant voté « pour », le résultat du vote est de 13 « contre » et de 14 « pour », le versement de la subvention est **adopté à la majorité**.

La section des dépenses de fonctionnement du BP 2010 est **adoptée à l'unanimité**.

- Section de fonctionnement par chapitre – recettes :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
013	Allénuations de charges		131 350,00	131 350,00	131 350,00
70	Produits des services		3 800,00	3 800,00	3 800,00
73	Impôts et taxes		2 239 736,00	2 239 736,00	2 239 736,00
74	Dotations, participations		1 212 648,00	1 212 648,00	1 212 648,00
75	Autres prod. de ges. cour.		758,00	758,00	758,00
Total des recettes de gestion courante			3 588 292,00	3 588 292,00	3 588 292,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels		182 000,00	182 000,00	182 000,00
78	Reprises sur provisions				
	Autres				
Total des recettes réelles de fonctionnem			3 770 292,00	3 770 292,00	3 770 292,00
042	Op.d'ordre de transfert entre sect		52 400,00	52 400,00	52 400,00
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc				
Total des recettes d'ordre de fonctionnem			52 400,00	52 400,00	52 400,00
TOTAL			3 822 692,00	3 822 692,00	3 822 692,00
R 002	RESULTAT REPORTE OU AN1			898 151,68	898 151,68
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE				4 720 843,68	4 720 843,68

L'excédent de fonctionnement apparent serait pour 2010 avec le report de 2009 de 637 934,68 €.

Adoptée à l'unanimité.

ANNEXE 4 :

Extrait du compte rendu de la séance de
la communauté de commune du Savès
du 4 juillet 2013

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Monsieur Le Président à signer la convention de mise à disposition d'un point de collecte des DASRI à la déchèterie.

10.3 Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Du 16 au 24 Novembre 2013 se déroulera la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, ayant pour objectif de sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée et de donner des clés pour agir au quotidien aussi bien à la maison, au bureau ou à l'école, en faisant ses achats ou même en bricolant.

Le concept de la Semaine est basé sur la prévention des déchets c'est-à-dire avant que ce dernier ne soit produit, car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

La Semaine s'adresse aussi bien aux administrations et collectivités, aux associations, aux entreprises, qu'aux scolaires et au grand public.

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, inscrite dans le cadre de la campagne nationale "Réduisons nos déchets, ça déborde", est un moment fort de mobilisation.

Le thème retenu pour cette semaine est le compostage. Les animations seraient proposées par l'association 3PA en partenariat avec l'ambassadrice du tri à raison de 4 séances d'une demi-journée, les samedis à la déchèterie et les dimanches au jardin potager de Poucharramet.

Ces animations pourraient être effectives sur inscriptions de 10 à 15 personnes.

L'association 3PA demande une participation à hauteur de 420 euros pour leur intervention.

Monsieur Laurent BESSET suggère aussi d'intégrer les jardins d'écoles ou bien les jardins collectifs qui sont sur la commune de Bérat.

Madame Sandrine SARRAZIN indique que l'ambassadrice du tri et l'association 3PA doivent se rapprocher des écoles et plus particulièrement des élèves du cycle 3 pour éventuellement travailler sur ce thème. Il faut savoir que l'association 3PA est intervenue sur le thème du gaspillage alimentaire et nous souhaitons poursuivre cette coanimation auprès des scolaires car ce fut une réussite.

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Monsieur Le Président à verser la participation de 420 euros à l'association 3PA pour leur intervention lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

10.4 Journée nettoyage de la nature

Une nouvelle journée « Nettoyage de la Nature » est envisagée le Dimanche 29 Septembre 2013. Des communes prévoient de participer, il s'agit de Bérat, Lherm, Rieumes et Sainte-Foy de Peyrolières. Celles qui veulent s'associer à cette journée sont priées de se faire connaître auprès de la Communauté de Communes du Savès.

11. Commission Personnel – Recrutement de Personnel / M. Jean AYCAGUER :

12. Commission Culture / M. Joseph TOFFOLON :

La commission « Culture » réunie le 17 Juin 2013 pour étudier l'octroi de subventions complémentaires pour 2013, a statué de la façon suivante :

- Club Taurin : 0 euros,
- Art, Culture et Tradition en Savès : 1 000 euros.

Monsieur Jean AYÇAGUER apporte les précisions suivantes : il s'agit de deux associations bien distinctes. La première organise la corrida, la deuxième, la fèria qui attire beaucoup de monde.

Madame Brigitte BOYÉ demande pourquoi ces deux associations font leur demande de subvention aussi tard.

Monsieur Joseph TOFFOLON lui répond qu'elles attendaient qu'on leur écrive comme nous le faisons les années précédentes, contrairement aux autres associations qui n'ont pas attendu de nos nouvelles pour se manifester. De toute façon, il reste comme tous les ans après le vote du budget un peu d'argent nous permettant d'étudier ces demandes tardives.

VOTE sur aucune subvention pour le Club Taurin et sur l'octroi de 1000 euros pour Art, Culture et Tradition en Savès :

Nombre de votants : 30

Pour : 26 voix

Contre : 2 voix

Abstention : 2 voix

Madame Christiane MAURY demande l'autorisation à Monsieur Jean AYÇAGUER de lire un courrier à l'assemblée (ci-joint en annexe).

Après lecture et pour réponse, Monsieur Joseph TOFFOLON lui indique que la commission « Culture », depuis sa création, se réunit régulièrement les lundis à 18 h 30 et que ces dates sont impossibles à changer. De plus, l'attaché à la culture ne travaille que le lundi. Il demande aux élus de Rieumes de prendre leurs responsabilités.

Madame Monique DESNOËS précise que les élus de Rieumes ont déjà demandé de changer le jour des commissions mais que rien n'a été fait dans ce sens et regrette de ne pas pouvoir y participer. Elle a le sentiment que c'est une fin de non-recevoir.

Monsieur Joseph TOFFOLON ajoute qu'une plage horaire différente avait été proposée à Madame Monique DESNOËS mais ça ne lui a pas permis d'assister quand même à la commission.

Il précise que la commission « Culture » fonctionne bien, ce qui n'est pas le cas par exemple de la commission « Gestion de l'Environnement » qui ne se réunit jamais depuis que le Vice-Président est Monsieur Jean-Pierre SOLANA.

Monsieur Jean-Pierre SOLANA dit qu'il n'a pas l'habitude de faire des commissions mais il rencontre très souvent Monsieur Joël CUSTOJA pour faire le point.

Monsieur Jean AYÇAGUER indique que le courrier de Madame Christiane MAURY sera annexé au compte-rendu et les interventions de Messieurs Joseph TOFFOLON et Jean-Pierre SOLANA seront transcrites.

13. Questions diverses :

13.1 Fermeture de la Trésorerie de Rieumes

Intervention de Monsieur Roland ESTRADÉ au sujet de l'éventuelle fermeture de la Trésorerie de Rieumes. On a un devoir de solidarité c'est pourquoi il faudrait que chaque commune intervienne en prenant une délibération de soutien.

Monsieur Jean AYÇAGUER indique qu'un courrier a été envoyé au Trésorier Payeur Général qui reprend les arguments développés par Monsieur Guy ZERDOUN, Trésorier à Rieumes, liés à un problème de réduction de personnel et contre lesquels il faut en effet se battre afin de garder ce service public de proximité.

ANNEXE 5 :

Extrait des subventions mandatées par
la région Midi-Pyrénées en 2012

Nom	Adresse	Commune	Code Postal	Montant Subvention	Encours Garantie	Montant Prêt dû au 31/12	Avantages en nature
CIE OUI BIZARRE	35 RUE DE DUNKERQUE	TOULOUSE	31200	7 750			
CIE PROCESS	74 CHEMIN DE LA BUTTE	TOULOUSE	31400	2 000			
CIE ROUGES LES ANGES	10 RUE GAZAGNE	TOULOUSE	31000	12 000			
CIE SACEKRIPA	19 RUE HELIOT	TOULOUSE	31000	4 500			
CIE THEATRALE L AGIT	61 RUE SAINT JEAN	BALMA	31130	15 800			
CIE THEATRE EXTENSIBLE	80 CHEMIN LAPUJADE	TOULOUSE	31200	4 291			
CIE THEATRE TATTOO	8 IMPASSE VARSOVIE	TOULOUSE	31300	4 800			
CIE THEATRE VENT DES SIGNES	6 IMPASSE DE VARSOVIE	TOULOUSE	31300	8 033			
CIE THEATRE VIVANT	LE LARET	AURIN	31570	4 500			
CIMADE TOULOUSE GROUPE LOCAL	3 RUE DE L ORIENT	TOULOUSE	31000	8 000			
CINEMATHEQUE TOULOUSE	69 RUE DU TAUR	TOULOUSE CEDEX	31080	148 200			
CIRCA AUCH GERS MIDI PYRENEES	ALLEES DES ARTS	AUCH	32000	165 480			
CIVAM D AGRICULTURE BIOLOGIQUE	COTTES	LA BASTIDE DE SEF	09240	33 392			
CLAP CLUB LUDIQUÉ ARTISTIQUE	HOTEL DE VILLE	SAINT GAUDENS	31806	2 880			
CLAP CULTURE LOISIRS ANIMAT	PLACE DU CHEVALIER D ANTRA	MARCIAC	32230	1 200			
CLEVACANCES MIDI PYRENEES	15 RUE RIVALS	TOULOUSE CEDEX	31007	58 144			
CLUB ALPIN FRANCAIS PIED ESCALE	48 AVENUE AUGUSTIN LABOUILLE	ST ORENS DE GAM	31650	8 000			
CLUB ALTITOY	MSON DE LA VALLEE	LUZ ST SAUVEUR	65120	1 000			
CLUB AMITE NATURE TARBES	9 RUE ST FRAI	TARBES	65000	2 065			
CLUB ASTRONOMIE GIGOUZAC	CARREFOUR DES SCIENCES A	CAHORS	46000	1 250			
CLUB ATHLETIQUE BALMANAIS	18 RUE DES AEROSTIERS	BALMA	31130	3 010			
CLUB AUZIELLOIS DE TENNIS	147 ALLEE DE PIERRAS	AUZIELLE	31650	4 000			
CLUB DANSE PASSION DE MURET	40 RUE DE MARCLAN	MURET	31600	2 833			
CLUB ECHECS CONDOM	22 ALLEES JEAN JAURES	CONDOM	32100	7 800			
CLUB ENTREPRISES DE COLOMIERS	23 BOULEVARD VICTOR HUGO	COLOMIERS	31700	10 600			
CLUB EUROPE MAGHREB MP	75 AV GRANDE BRETAGNE	TOULOUSE	31300	9 000			
CLUB GYMNIQUE PAYS D OLMES	RUE DES PYRENEES	LAVELANET	09300	6 000			
CLUB LOISIRS LEO LAGRANGE	PLACE DU VAL D ARAN	COLOMIERS	31770	1 000			
CLUB NAUTIQUE MAZAMET AUSSILLON	1 RUE DE L ARNETTE	MAZAMET	81200	4 000			
CLUB REG ENTREPRISES INSERTION	167 RUE DU FERETRA	TOULOUSE	31400	139 400			
CLUB TAURIN DE RIEUMES	1 PLACE DE LA MAIRIE	RIEUMES	31370	2 000			
CMTE ANIMAT@CARNAVAL FLEURANCE	7 RUE ANDRE AMAU	FLEURANCE	32500	4 000			
CMTE ANIMAT@CULTURELLE GOURDON	26 RUE DU MAJOU	GOURDON EN QUE	46300	1 000			
CMTE ARIEGE HANDBALL	LA RESIDENCE	AX LES THERMES	09110	5 750			
CMTE ARMAGNAC BIGORRE RUGBY	18 RUE ABBE TORNE	TARBES	65004	1 500			
CMTE AVEYRONNAIS BOWLING ET	8 RUE DES COQUELICOTS	ONET LE CHATEAU	12850	1 000			
CMTE BASSIN EMPLOI NORD 31	117 ROUTE DE FRONTON	AUCAMVILLE	31140	2 533			
CMTE DEP HANDBALL HAUTE GARONNE	7 RUE ANDRE CITROEN	BALMA	31130	9 890			
CMTE DEPT OLYMPIQUE ET SPORTIF	IMPASSE DU CIMETIERE	RODEZ	12000	10 000			
CMTE DEPTL HANDBALL	24 RUE GEORGES LASSALLE	TARBES	65000	6 475			
CMTE DEPTL HANDBALL T ET GARONNE	LES FARGUETTES	VALENCE D'AGEN	82400	3 500			
CMTE DPT LIGUE NAT CONTRE CANCER	25 BD GUSTAVE GARRISSON	MONTAUBAN	82000	1 000			
CMTE DPTL VOLLEY BALL TARN	148 AVENUE DEMBOURG	ALBI	81000	5 250			
CMTE DPTL 65 FED SPORT GYMNIQUE	24 QUAI DE L ADOUR	TARBES	65000	8 250			
CMTE DPTL ARCHEOLOGIE DU TARN	DOMAINE DE GOURJADE	CASTRES	81100	4 255			
CMTE DPTL ARIEGE GYMNASTIQUE	RUE JULES AMOUROUX	PAMIERIS	09100	5 892			
CMTE DPTL ATHLETISME HTE GARONNE	MAISON DES SPORTS	LABEGE CEDEX	31319	7 000			
CMTE DPTL AVEYRON UFOLEP	2 RUE HENRI DUNANT	RODEZ CEDEX	12005	10 500			
CMTE DPTL BASKET BALL ARIEGE	MAISON DES ASSOCIATIONS	PAMIERIS	09000	7 000			
CMTE DPTL BASKET HTE GARONNE	36 AVENUE DE L HERS	TOULOUSE CEDEX	31504	23 500			
CMTE DPTL CANOE KAYAK HAUTES	88 RUE DU VIGNEMALE	TARBES	65000	5 192			
CMTE DPTL CANOE KAYAL TARN ET	BP 45	NEGREPELISSE	82800	6 500			
CMTE DPTL DE TOURISME EQUESTRE	32 AVENUE DU GENERAL DE GA	FOIX	09000	2 000			
CMTE DPTL EDUCAT PHYSIQUE GYM	3 IMPASSE DU CIMETIERE	RODEZ	12000	4 000			
CMTE DPTL EDUCATION PHYSIQUE	MAISON DES SPORT	LABEGE CEDEX	31319	10 500			
CMTE DPTL ENTRAINEMENT PHYSIQUE	MAISON DES SPORTS	LABEGE	31670	1 750			
CMTE DPTL FED FRSE HTE PYR	55 BOULEVARD DES ARDENNES	TARBES	65000	4 560			
CMTE DPTL HANDISPORT 65	9 RUE DE LA PLAINE	ALLIER	65360	9 276			
CMTE DPTL HANDISPORT DU TARN	BASE DE LOISIRS DES ETANGS	SAIX	81710	9 250			
CMTE DPTL LUTTE HAUTES PYRENEES	17 ROUTE DE BAZILLAC	CAMALES	65500	5 750			
CMTE DPTL OLYMPIQUE ET SPORTIF	36 RUE DES CANARIS	AUCH	32000	3 000			
CMTE DPTL OLYMPIQUE SPORT	BP 840	MONTAUBAN CEDEX	82008	3 000			
CMTE DPTL OLYMPIQUE SPORT	148 AVENUE DEMBOURG	ALBI	81000	8 500			
CMTE DPTL OLYMPIQUE SPORT ARIEGE	14 RUE DES CHAPELIERS	FOIX	09001	20 750			
CMTE DPTL OLYMPIQUE SPORTIF	7 IMPASSE CHARTREUSE	AUREILHAN	65800	2 500			
CMTE DPTL OLYMPIQUE SPORTIF 31	MAISON DES SPORTS	LABEGE	31319	3 000			
CMTE DPTL SPELEOLOGIE DU LOT	HOTEL DE VILLE	LABASTIDE MURAT	46240	1 500			
CMTE DPTL TARN MONTAGNE ESCALAD	148 AVE DEMBOURG	ALBI	81000	7 000			
CMTE DPTL TARN SPORT ADAPTE	MAISON DES ASSOCIATIONS	ALBI	81000	3 500			
CMTE DPTL TENNIS AVEYRON	CENTRE DE LIGUE	ONET LE CHATEAU	12850	7 250			
CMTE DPTL TENNIS HAUTE GARONNE	3 AVENUE CHARLES DE GAULLE	BALMA CEDEX	31130	4 500			
CMTE DPTL THEATRE GERS FNCTA	7 PLACE DE LA LIBERATION	AUCH	32000	1 800			
CMTE DPTL UFOLEP 81	11 RUE FONVIEILLE	ALBI CEDEX	81002	13 000			
CMTE DPTL UFOLEP HAUTE GARONNE	31 RUE DES AMIDONNIERS	TOULOUSE CEDEX	31009	2 200			
CMTE DPTL VOLLEY BALL ARIEGE	29 RUE DELCASSE	FOIX	09000	7 000			
CMTE DPTL VOLLEY BALL HTES	13 RUE DE BIGORRE	ODOS	65310	6 000			
CMTE ETS REGION SNCF MP	9 RUE MARENGO	TOULOUSE CEDEX	31079	1 500			
CMTE FETES CAPLONGUE	CAFE DEJEAN	ARVIEU	12120	2 000			
CMTE FETES CROIX DAURADE	1BIS RUE FRANCIS LOPEZ	TOULOUSE	31200	1 500			
CMTE FETES ET ANIMATION MONTECH	HOTEL DE VILLE	MONTECH	82700	1 640			
CMTE FETES MONTREJEAU	HOTEL DE VILLE	MONTREJEAU	31210	1 728			
CMTE FETES SEGOUFIELLE	HOTEL DE VILLE	SEGOUFIELLE	32800	1 200			
CMTE FOIRE EXPOSITION DE FIGEAC	HOTEL DE VILLE	FIGEAC CEDEX	46106	9 000			
CMTE GESTION AERODROME TARBES	AERODROME TARBES LALOUBE	LALOUBERE	65310	1 000			
CMTE GRAND FAUCONNIER	2 RUE DES JARDINS	CORDES SUR CIEL	81170	2 880			
CMTE INTER REGIONAL PYRENEES	MAISON DES SPORTS	LABEGE CEDEX	31319	1 000			
CMTE INTERPROF FLOC GASCOGNE	RUE DES VIGNERONS	EAUZE	32800	12 475			
CMTE JUMELAGE CAZERES COLLBATO	HOTEL DE VILLE	CAZERES	31220	1 000			
CMTE MIDI PYR HALTEROPHILIE	7 Rue Andre Citroen	BALMA	31130	29 050			
CMTE MIDI PYRENEES RUGBY XV	BP 5851	TOULOUSE CEDEX	31508	22 900			
CMTE MP DE NATATION	72 RUE RIQUET	TOULOUSE	31000	19 036			
CMTE ORGANISAT FEST FOLKLORIQUE	HOTEL DE VILLE	PONT DE SALARS	12290	4 320			
CMTE ORGANISAT@NATURALS GAMES	3 RUE PASTEUR	MILLAU	12100	9 000			
CMTE REG AERO CLUBS MP	34 AV JEAN RENE LAGASSE	BALMA	31130	10 950			
CMTE REG BOULISTE MIDI PYRENEES	RESIDENCE PASTEUR BAT C	SEMEAC	65800	16 500			
CMTE REG CONCERTAT@ DU BTP	35B BOULEVARD DES RECOLLE	TOULOUSE CEDEX	31078	32 400			
CMTE REG DE L ARMAGNAC	HOTEL DE VILLE	NOGARO	32110	2 000			
CMTE REG ENTRAINEMENT PHYSIQUE	MAISON DES SPORTS	LABEGE	31319	13 165			
CMTE REG M PYRENEES CYCLISME	2 BIS CHEMIN ST AGNE	RAMONVILLE ST AG	31520	1 500			

ANNEXE 6 :

Extrait de la réserve parlementaire 2013
du Sénat

Nom du bénéficiaire	Montant versé en 2013 (en €)	Nature de la subvention	Programme budgétaire	Sénateur, Sénatrice, groupe ou Présidence	Département de rattachement
Association Télégazette	4 000 €	Subvention fonctionnement	224	BERNARD-REYMOND Pierre	05 - Hautes-Alpes
Association Toulouse Saint-Jo	5 000 €	NC	219	MIRASSOU Jean-Jacques	31 - Haute-Garonne
Association Valentin Hadj	6 000 €	NC	157	DINI Mugette	69 - Rhône
Association Via Grenelle	5 000 €	Subvention fonctionnement	224	POZZO DI BORGO Yves	75 - Paris
Association Vivre à Cubières	750 €	Subvention fonctionnement	224	BERTRAND Alain	48 - Lozère
Association Wolfi Jazz	3 000 €	Subvention fonctionnement	131	KELLER Fabienne	67 - Bas-Rhin
Association Yonne-Kadhétié	4 000 €	Subvention fonctionnement	224	BORDIER Pierre	89 - Yonne
Association ZIG-ZAG	10 000 €	NC	163	ARCHIMBAUD Aline	93 - Seine-Saint-Denis
Associences Midi Pyrénéenne	2 000 €	Fonctionnement	230	LABORDE Françoise	31 - Haute-Garonne
ATD Quart monde Pologne	5 000 €	Aménagement nouveau local	185	LECONTE Jean-Yves	Français de l'étranger
Atelier d'Euterpe	6 500 €	Subvention fonctionnement	224	POZZO DI BORGO Yves	75 - Paris
Athlétisme Olympique Pontoise	4 905 €	NC	219	LAURENT Daniel	17 - Charente-Maritime
Au cœur du 17ème nos voisins ont des talents	5 000 €	Subvention fonctionnement	175	CHARON Pierre	75 - Paris
Au cœur du bois et des énergies renouvelables	1 000 €	Subvention fonctionnement	224	MORIN-DESAILLY Catherine	76 - Seine-Maritime
Au marché conté	2 000 €	NC	304	MAZUIR Rachel	01 - Ain
Autisme Bel Avenir	20 000 €	NC	157	VERGES Paul	974 - La Réunion
Avant-garde angervillaise	1 000 €	Subvention fonctionnement	224	REVET Charles	76 - Seine-Maritime
Avenir Foot Lozère	4 000 €	NC	219	BERTRAND Alain	48 - Lozère
Avril Films	4 000 €	Subvention fonctionnement	224	BENBASSA Esther	94 - Val-de-Marne
Badminton Club Veynois	1 500 €	NC	219	BERNARD-REYMOND Pierre	05 - Hautes-Alpes
Banque alimentaire du Caire	4 000 €	Appui aux activités	185	LECONTE Jean-Yves	Français de l'étranger
Basket Athlétique Club de Vincennes	2 000 €	NC	219	PROCACCIA Catherine	94 - Val-de-Marne
Basket Club de Souffelweyersheim	22 000 €	NC	219	REICHARDT André	67 - Bas-Rhin
Basket Club d'Orchies	10 000 €	NC	219	BAILLY Gérard	39 - Jura
Bibliothèque	3 000 €	Lecture au Sénégal	209	GARRIAUD-MAYLAM Joëlle	Français de l'étranger
Bibliothèque	5 000 €	Lecture publique au Togo	209	YUNG Richard	Français de l'étranger
Bibliothèque	10 000 €	Développement de la lecture à St Domingue	185	LECONTE Jean-Yves	Français de l'étranger
Bibliothèque sans frontière	30 000 €	Collecte de livres	209	Dotation institutionnelle	75 - Paris
Bildungsförderung in Oberguinea	3 000 €	Construction d'une salle de professeurs dans un collège de brousse en Haute-Guinée	209	ANGO ELA Kalliopi	Français de l'étranger
Boulogne Billancourt Ecologie sur dotation de 10 000€	5 000 €	NC	217	GATTOLIN André	92 - Hauts-de-Seine
Breizh Kengred Burkina	10 000 €	Production d'engrais biologiques	209	LABBE Joël	56 - Morbihan
C° du Pain d'Orge	2 500 €	Subvention fonctionnement	224	COHEN Laurence	94 - Val-de-Marne
C° Talipot	10 000 €	Subvention fonctionnement	131	VERGES Paul	974 - La Réunion
CADAC	5 000 €	NC	137	COHEN Laurence	94 - Val-de-Marne
Cahors Saunet Basket	7 500 €	NC	219	MIQUEL Gérard	46 - Lot
Cahors XV	7 500 €	NC	219	MIQUEL Gérard	46 - Lot
CAMI sport et cancer	2 000 €	NC	157	POZZO DI BORGO Yves	75 - Paris
Cap'In Soena	3 000 €	Subvention fonctionnement	131	GATTOLIN André	92 - Hauts-de-Seine
CECB	1 500 €	Subvention fonctionnement	224	CAPO-CANELLAS Vincent	93 - Seine-Saint-Denis
Centre aéré Mill Valley	8 000 €	Appui aux activités	151	LEPAGE Claudine	Français de l'étranger
CENTRE CESAIRIEN D'ETUDES ET DE RECHERCHES (C.C.E.R.) MARTINIQUE	20 000 €	Colloque international : "Aimé Césaire, œuvre et héritage".	129	Dotation institutionnelle	75 - Paris
Centre de formation de football de Paris	20 000 €	NC	219	DOMINATI Philippe	75 - Paris
Centre de recherche sur la Libye Antique	15 000 €	Développement de la recherche archéologique en Libye	185	MARINI Philippe	60 - Oise
Centre éducatif de Bali	3 000 €	Appui aux activités	185	DUVERNOIS Louis	Français de l'étranger
Centre médico-social de Moroni	15 000 €	Travaux de rénovation	209	YUNG Richard	Français de l'étranger
Centre médico-social français	2 744 €	Achat appareil d'analyses bio-médicales	185	LEPAGE Claudine	Français de l'étranger
Centre musical Bourg-les-Valence	40 000 €	Subvention fonctionnement	224	PIRAS Bernard	26 - Drôme
Centre National de la Mémoire Arménienne	10 000 €	Subvention fonctionnement	224	FISCHER Guy	69 - Rhône
Centre ressource lecture	5 000 €	Fonctionnement	230	ROSSIGNOL Laurence	60 - Oise
Centre Ressources Théâtre Handicap	9 000 €	Subvention fonctionnement	224	JOUANNO Chantal	75 - Paris
Cercle BREA	5 000 €	Subvention fonctionnement	175	MASSON-MARET Hélène	06 - Alpes-Maritimes
Cercle des nageurs de vallée de Seine	1 500 €	NC	219	REVET Charles	76 - Seine-Maritime
Cercle d'Histoire de Mothorn	2 000 €	Subvention fonctionnement	224	REICHARDT André	67 - Bas-Rhin
Cercle Moldavie	1 500 €	Organisations 2 conférences sur la Moldavie	185	DURRIEU Josette	65 - Hautes-Pyrénées
Cercle nautique de Melun	10 000 €	NC	219	MELOT Colette	77 - Seine-et-Marne
CETIR	8 000 €	NC	103	DURRIEU Josette	65 - Hautes-Pyrénées
Chat et souris	1 000 €	NC	163	DINI Mugette	69 - Rhône
Chœur de Chambre de Rouen	1 000 €	Subvention fonctionnement	224	MORIN-DESAILLY Catherine	76 - Seine-Maritime
CIDFF 76	1 000 €	NC	137	FOUCAUD Thierry	76 - Seine-Maritime
CIDFF 77	20 000 €	NC	137	LIPETZ Hélène	77 - Seine-et-Marne
CIDFF Haut-Rhin	5 000 €	CIDFF Haut-Rhin	106	BOCKEL Jean-Marie	68 - Haut-Rhin
CIDFF Indre et Loire	3 000 €	NC	137	FILLEUL Jean-Jacques	37 - Indre-et-Loire
CIE de chiens guides d'aveugles	15 000 €	NC	163	LIPETZ Hélène	77 - Seine-et-Marne
Ciné Banlieue	30 000 €	Subvention fonctionnement	224	DEMONTES Christiane	69 - Rhône
Cinéflux	2 000 €	Subvention fonctionnement	224	BORDIER Pierre	89 - Yonne
Cités Unies	20 000 €	Accompagnement de la coopération décentralisée	185	MARC François	29 - Finistère
CITES UNIES France	20 000 €	Accompagnement et promotion coopération décentralisée.	129	Dotation institutionnelle	75 - Paris
Citoyen T Epinettes Batgnolles	5 000 €	Subvention fonctionnement	224	CHARON Pierre	75 - Paris
CLAP MEDIA "Le cinéma s'expose"	5 000 €	Subvention fonctionnement	224	DOMINATI Philippe	75 - Paris
Club Bourgetin de Tennis de Table	2 000 €	NC	219	CAPO-CANELLAS Vincent	93 - Seine-Saint-Denis
Club de Football Union Sportive de Reipertswiller	10 000 €	NC	219	GRIGNON Francis	67 - Bas-Rhin
Club de plongée ABYSS	1 000 €	NC	219	FOUCAUD Thierry	76 - Seine-Maritime
Club municipal sportif d'Oissel Football	33 000 €	NC	219	FOUCAUD Thierry	76 - Seine-Maritime
Club Nautique Alpin de Serre-Ponçon-Embrun	1 500 €	NC	219	BERNARD-REYMOND Pierre	05 - Hautes-Alpes
Club nautique d'Oissel	13 000 €	NC	219	FOUCAUD Thierry	76 - Seine-Maritime
Club taurin de Rieumes	10 000 €	Subvention fonctionnement	224	AUBAN Bertrand	31 - Haute-Garonne
Club XXIe siècle - Les Entretien de l'Excellence	15 000 €	Mise en place de l'opération "Les entretiens de l'Excellence" ciblant les jeunes en ZEP	150	KHIARI Bariza	75 - Paris
CMAAS	5 000 €	CMAAS	106	POZZO DI BORGO Yves	75 - Paris
Collectif argentin pour la mémoire	3 000 €	Subvention fonctionnement	224	DESESSARD Jean	75 - Paris
Collectif d'élus doutant de la pertinence de l'aéroport Notre-dame des Landes	15 000 €	Fonctionnement	113	PLACE Jean-Vincent	91 - Essonne
Collectif Féminin Masculin	5 000 €	Subvention fonctionnement	224	COHEN Laurence	94 - Val-de-Marne
Collège Carmel St-Joseph Mecherf	40 000 €	Appui aux activités	185	KAMMERMANN Christiane	Français de l'étranger
Collège de Bidache- foyer socio-éducatif	2 000 €	Fonctionnement	141	LASSERRE Jean-Jacques	64 - Pyrénées-Atlantiques
Collège de Puisaye	5 000 €	Subvention fonctionnement	224	BORDIER Pierre	89 - Yonne

ANNEXE 7 :

Extrait de l'effort financier de l'État en
faveur des associations

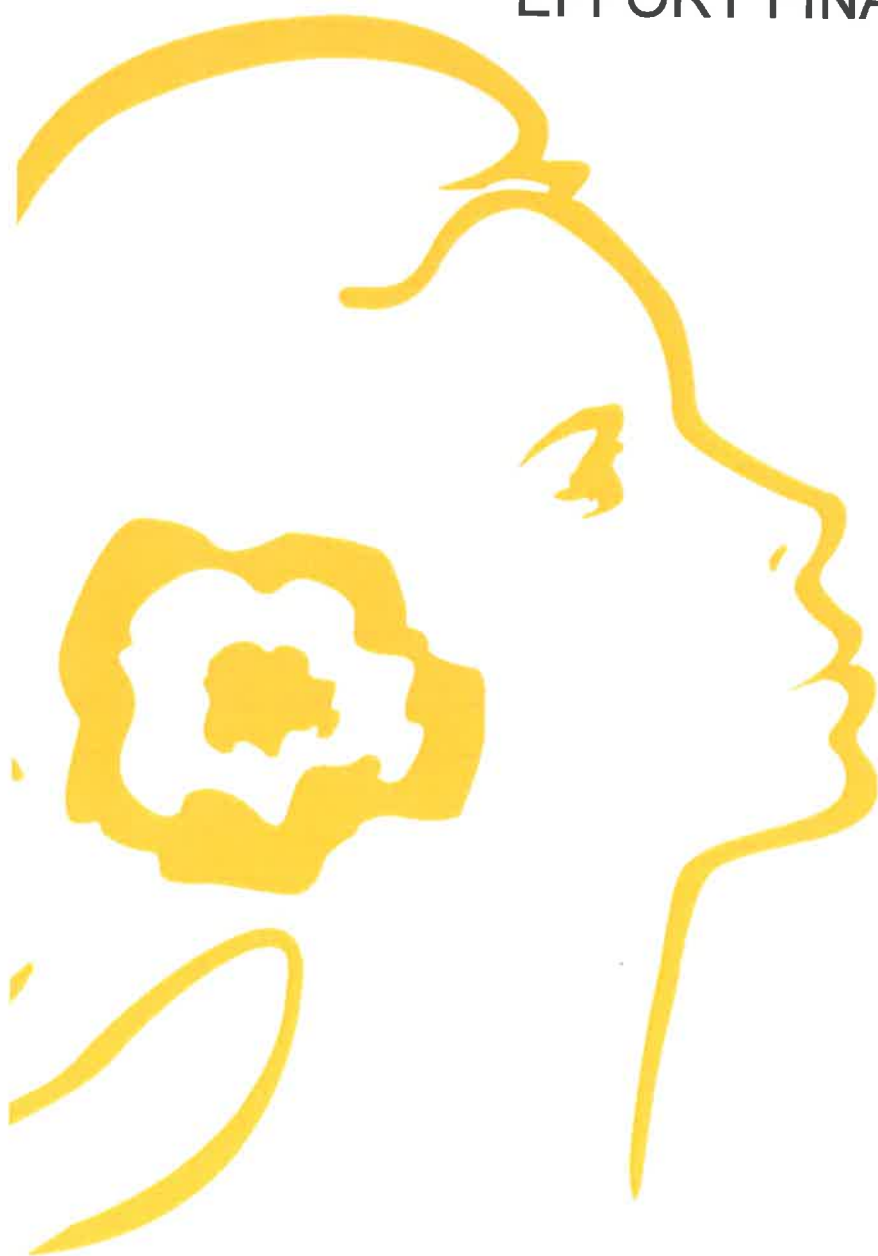
Version 2014

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

2014

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS



TOME II
Présentation par ministère (seconde partie)

Sigle – Nom (n° SIREN) de l'association subventionnée par le programme 224 Structure déconcentrée		Subvention 2012
Objet de la subvention / Évaluation de l'action financée		
CLUB DE LA YOYETTE (n° 512552472) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	48 SAINT DENIS EN MARGERIDE	1 000
CLUB DES AMIS DE LA GUITARE CLASSIQUE (n° 499817799) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	97 POINTE A PITRE	300
CLUB DES JOYEUX LURONS (n° 508276656) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	59 CAMPHIN EN CAREMBAULT	1 000
CLUB DES OPTIMISTES ET DE L'AMITIÉ DE LIZY (n° 515060234) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	77 LIZY SUR OURCQ	3 000
CLUB DU TEMPS LIBRE (n° 531949592) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	59 LOMPRET	1 000
CLUB IMAGES (n° 495222945) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	14 SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL	1 500
CLUB INFORMATIQUE AGNESSOIS (n° 424729002) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	60 AGNETZ	4 000
CLUB LEO LAGRANGE NOISEAU (n° 330309022) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	94 NOISEAU	3 000
CLUB LIBANAIS DU LIVRE FRANCE (n° 539814632) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	75 PARIS 14	2 500
CLUB LOISIRS DE SAINT SAUVEUR (n° 490456670) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	60 SAINT SAUVEUR	1 000
CLUB LUDIQUÉ ARTISTIQUE PLURICULTUREL (n° 490969615) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	31 SAINT GAUDENS	50 000
CLUB MICRO INFORMATIQUE CHAZÉEN C.M.I.C (n° 750453763) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	69 CHAZAY D'AZERGUES	1 000
CLUB PHILATELIQUE AUBAGNE (n° 517815510) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	13 ROQUEVAIRE	1 000
CLUB PHILATELIQUE CONFLANAIS MJC (n° 752692780) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	78 CONFLANS SAINTE HONORINE	1 000
CLUB PHILATELIQUE VELIZY SES ENVIRONS (n° 523554475) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	78 VELIZY VILLACOUBLAY	1 000
CLUB PHOTO BESANCON DECLIC-IMAGE (n° 532490323) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	25 BESANCON	1 000
CLUB PYRAMIDE RHONE-ALPIN (n° 539748442) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	69 LYON 9EME	1 000
CLUB QUESTIONS POUR CHAMPION AGENAIS (n° 534135892) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	47 AGEN	1 100
CLUB SAINT MARCEL ACCUEIL ET LOISIRS (n° 498393750) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	26 SAINT MARCEL LES VALENCE	1 000
CLUB TAURIN LOU SAQUETOUN (n° 788604080) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	30 CAISSARGUES	3 000
CLUB TAURIN MOURIESEN (n° 782750376) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	13 MOURIES	2 000
CLUB TAURIN PAUL RICARD (n° 423354232) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	13 MAUSSANE LES ALPILLES	1 000
CLUB TAURIN RIEUMOIS (n° 450186226) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	31 RIEUMES	10 000
CLUB THERAPEUTIQUE LE FIGUIER (n° 424067858) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	83 TOULON	3 000
CLUB VAUGIRARD (n° 520034620) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	75 PARIS 15	10 000
CLUB VIDEO MULTIMEDIA COMPIEGNE (n° 534999537) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	60 COMPIEGNE	1 000
CMGR A S B L COOPERATION MUSICALE GRANDE REGION (n° 224000007) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	ESCH SUR ALZETTE	7 500
CMP - CENTRE MÉDITERRANÉEN DE LA PHOTOGRAPHIE (n° 384659439) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	20 BASTIA	5 000
CNDC CHATEAUVALLON (n° 419713623) <u>Objet</u> : Non renseigné par le ministère	83 OLLIOULES	26 045

ANNEXE 8 :

Extrait de l'effort financier de l'État en
faveur des associations

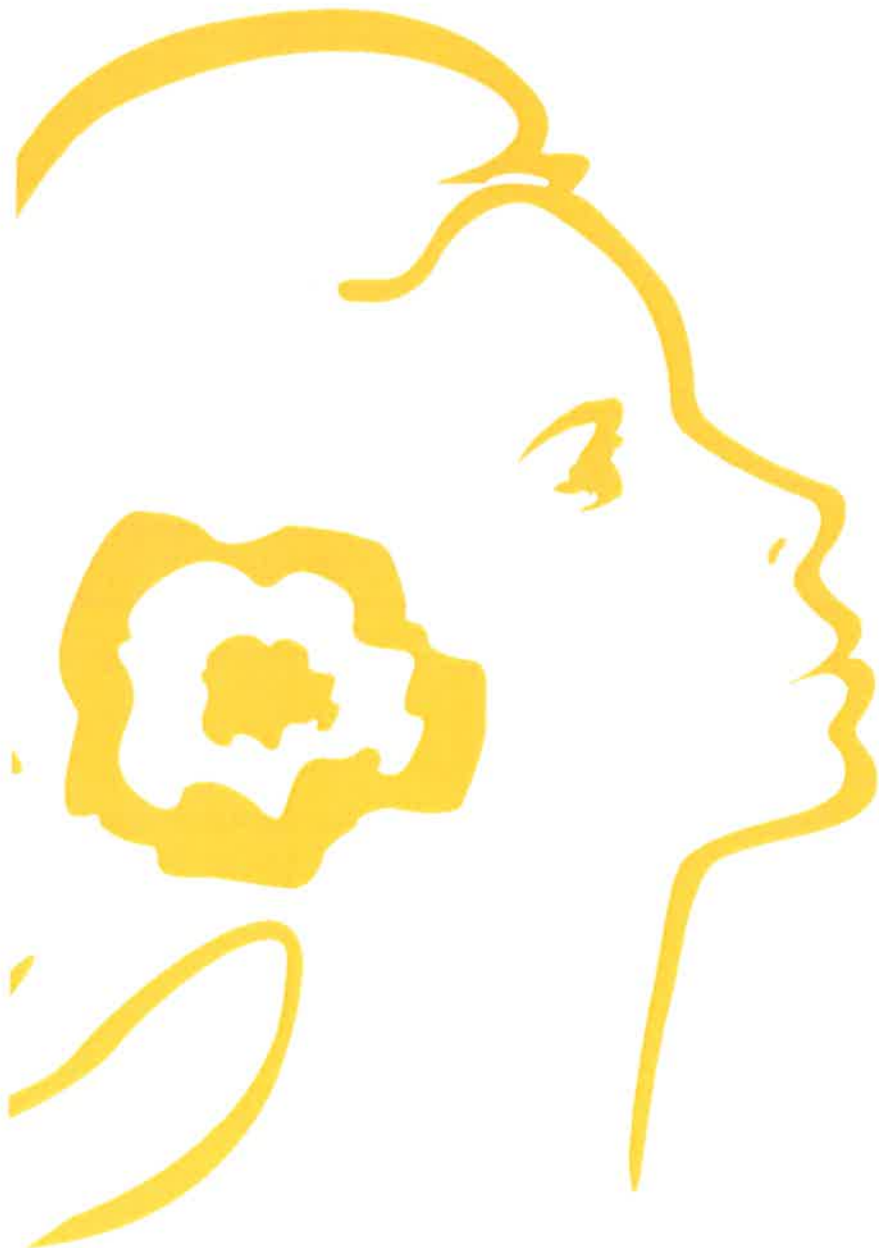
Version 2013

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2013

EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT
EN FAVEUR DES
ASSOCIATIONS



TOME 3 :
Liste des associations par ordre alphabétique

Ministère de rattachement et programme versant la subvention	Subvention 2011
CLUB SPORTIF DE DANSE TWIRL (n° 452341415) Sports – Programme 219 : Sport	3 500 3 500
CLUB SPORTIF DE DÉCINES SECTION ESCRIME (n° 779794346) Sports – Programme 219 : Sport	1 000 1 000
CLUB SPORTIF DE MEAUX (n° 401716873) Sports – Programme 219 : Sport	8 000 8 000
CLUB SPORTIF DE MEAUX HANDICAPES ET MTI (n° 428831598) Sports – Programme 219 : Sport	25 000 25 000
CLUB SPORTIF DE MEAUX SECTION LUTTE (n° 429314990) Sports – Programme 219 : Sport	1 000 1 000
CLUB SPORTIF DE NOISY LES (n° 537734212) Sports – Programme 219 : Sport	1 000 1 000
CLUB SPORTIF DE PORT-MARLY (n° 529868960) Sports – Programme 219 : Sport	3 000 3 000
CLUB SPORTIF DES HAUTES CHAUMES (n° 537680092) Sports – Programme 219 : Sport	1 500 1 500
CLUB SPORTIF DES PANTHERES ROSES (n° 530161819) Sports – Programme 219 : Sport	2 000 2 000
CLUB SPORTIF DES SOURDS DE REIMS (n° 322065707) Sports – Programme 219 : Sport	1 000 1 000
CLUB SPORTIF DE TENNIS (n° 341901908) Sports – Programme 219 : Sport	16 000 16 000
CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DU 8ÈME RPIMA (n° 300961711) Sports – Programme 219 : Sport	20 000 20 000
CLUB SPORTIF MARSEILLE PROVENCE HANDBALL (n° 452488869) Éducation nationale, jeunesse et vie associative – Programme 163 : Jeunesse et vie associative	7 000 7 000
CLUB SPORTIF MATHEYSINE (n° 444593040) Sports – Programme 219 : Sport	1 000 1 000
CLUB SPORTIF MEAUX BOXE ACTIVI (n° 438451056) Sports – Programme 219 : Sport	8 000 8 000
CLUB SPORTIF MEAUX NATATION (n° 349121244) Sports – Programme 219 : Sport	15 000 15 000
CLUB SPORTIF MUN DE CLAMART (n° 491710596) Sports – Programme 219 : Sport	1 500 1 500
CLUB SPORTIF MUNICIPAL DU PECQ (n° 381215896) Sports – Programme 219 : Sport	4 000 4 000
CLUB SPORTIF NAINTR EN FOOTBALL (n° 391273125) Sports – Programme 219 : Sport	450 450
CLUB SPORTIF VERNAISONNAIS (n° 779759612) Sports – Programme 219 : Sport	3 000 3 000
CLUB SPORTIF VIENNE FOOTBALL (n° 409855442) Sports – Programme 219 : Sport	6 000 6 000
CLUB SPORTIF VIENNE SAINT ROMAIN ATHLÉTISME (n° 481373736) Sports – Programme 219 : Sport	4 000 4 000
CLUB SPORTIF VIENNE RUGBY (n° 779638774) Sports – Programme 219 : Sport	30 000 30 000
CLUB SPORTS POUR TOUS (n° 334297769) Sports – Programme 219 : Sport	1 000 1 000
CLUB SUBAQUATIQUE MORNANTAIS (n° 453126823) Sports – Programme 219 : Sport	1 000 1 000
CLUB SUPPORTERS OM CORNIMONT (n° 534903869) Sports – Programme 219 : Sport	3 000 3 000
CLUB TAURIN COL Y TOROS (n° 532264082) Culture et communication – Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 000 3 000
CLUB TAURIN RIEUMOIS (n° 450186226) Culture et communication – Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	12 000 12 000
CLUB TENNIS TABLE BRUILLE LEZ (n° 429804479) Sports – Programme 219 : Sport	5 100 5 100
CLUB TRIATHLON MARVILLE 55 (n° 420517690) Sports – Programme 219 : Sport	20 000 20 000
CLUB UNESCO (n° 404326233) Éducation nationale, jeunesse et vie associative – Programme 163 : Jeunesse et vie associative	10 390 10 390
CLUB VAIROIS DE TENNIS DE TABLE (n° 389417288) Sports – Programme 219 : Sport	1 000 1 000

ANNEXE 9 :

Extrait de l'effort financier de l'État en
faveur des associations

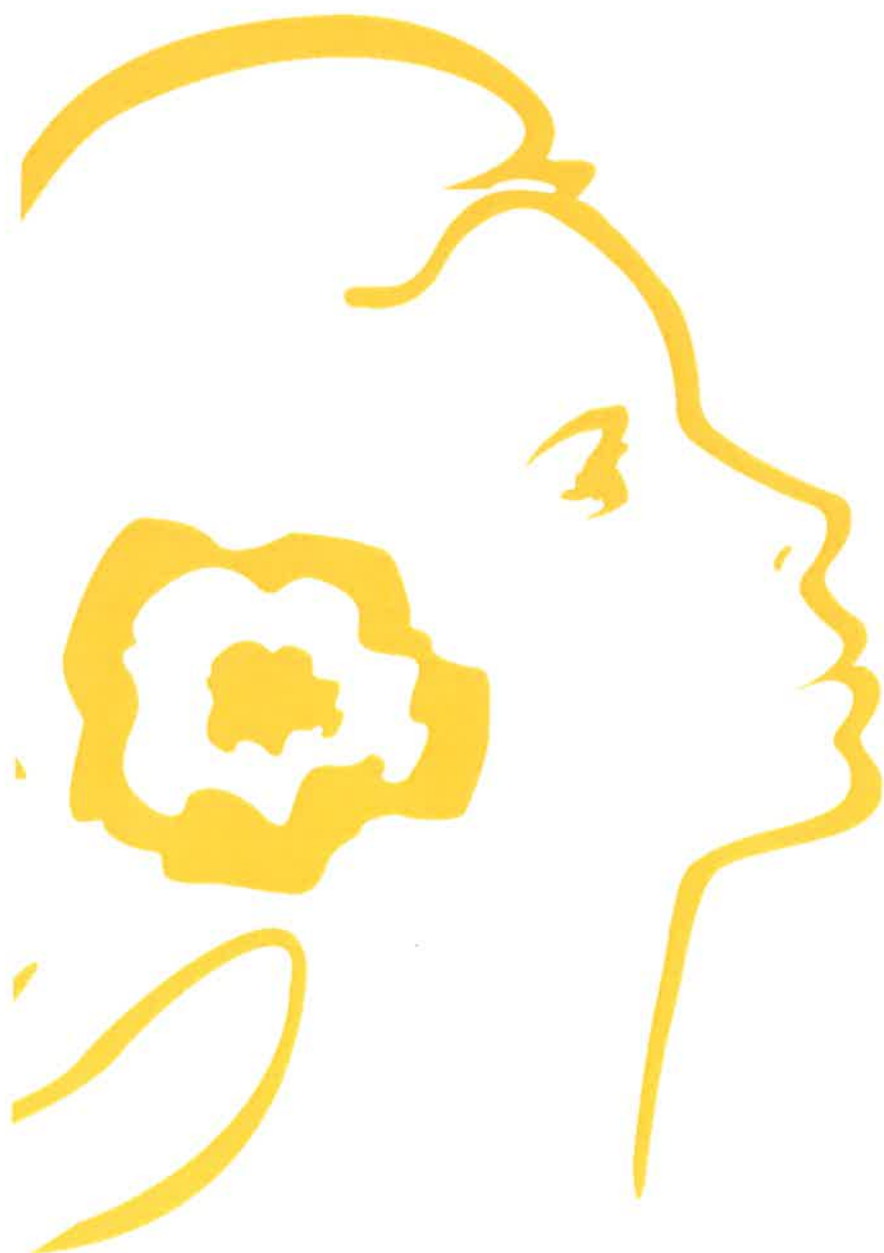
Version 2011

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2011

EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT
EN FAVEUR DES
ASSOCIATIONS



TOME 3 :

Liste des associations par ordre alphabétique

Ministère de rattachement et programme versant la subvention	Subvention 2009
CLUBS EQUIPES DE RUES - ACER - ILE DE France (n° 785743139)	10 000
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 163 : Jeunesse et vie associative	10 000
Club signaleurs moto cycliste - team - Tulle (n° 449295518)	400
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	400
Club Soleil d'Automne du Rhône (n° 388815722)	1 500
Travail, relations sociales, famille et solidarité – Programme 157 : Handicap et dépendance	1 500
Clubs omnisports couronnais judo - La Couronne (n° 447807728)	1 500
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	1 500
Club sportif allasacois - Allasac (n° 495286130)	900
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	900
Club sportif beaucourtois - Beaucourt (n° 448038505)	2 000
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	2 000
Club sportif Breigny football - Brétigny sur Orge (n° 329508154)	2 500
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	2 500
Club sportif cheminots de Badan - Grigny (n° 779699826)	3 000
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	3 000
CLUB SPORTIF DE CHAMBRY PETANQUE en ILE-DE FRANCE (n° 494017320)	1 000
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	1 000
Club sportif de Declines - Declines Charpieu (n° 779794346)	3 000
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	3 000
Club sportif de Meaux handicapés et mti - Meaux (n° 428831598)	10 000
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	10 000
Club sportif de Meaux - Meaux (n° 784962656)	20 000
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	20 000
CLUB SPORTIF DE MEAUX SECTION PETANQUE (77) (n° 429440225)	1 000
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	1 000
Club sportif de Meaux tennis - Meaux (n° 341901908)	8 000
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	8 000
Club sportif de Menival - Saint Priest (n° 435218110)	6 000
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	6 000
Club sportif de Valenton (n° 785782350)	1 183
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	1 183
Club sportif de Vienne rugby - Vienne (n° 779638774)	30 000
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	30 000
CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DE L'ETAMAT - LIMOUSIN (n° 163000726)	800
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 163 : Jeunesse et vie associative	800
Club sportif et artistique de Ruelle - Ruelle sur Touvre (n° 781239405)	300
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	300
Club sportif et artistique du 8ème RPIMA - Castres (n° 300961711)	10 000
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	10 000
Club sportif Marseille Provence handball - Marseille (n° 452488869)	3 700
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	3 700
CLUB SPORTIF MARSEILLE PROVENCE HANDBALL - PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (n° 163000727)	5 000
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 163 : Jeunesse et vie associative	5 000
CLUB SPORTIF MEAUX NATATION (77) (n° 349121244)	20 000
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	20 000
CLUB SPORTIF NOUZONVILLE ARDENNES en CHAMPAGNE-ARDENNES (n° 439170119)	30 000
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	30 000
Club sportif sourds de Nantes - Nantes (n° 478920911)	550
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	550
Club sportif Thillot - Le Thillot (n° 783481930)	2 500
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	2 500
Club sportif vittelois - section escrime - Vittel (n° 326865417)	2 000
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	2 000
Club sportif Wittring football - Wittring (n° 219000195)	7 000
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	7 000
Club subaquatique mornantais - Mornant (n° 453126823)	3 000
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	3 000
Club subaquatique tulliste - Tulle (n° 448157552)	450
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	450
Club taurin rieumois - Rieumes (n° 450186226)	10 755
Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	10 755
CLUBTEX (n° 399997105)	7 622
Économie, industrie et emploi – Programme 134 : Développement des entreprises et de l'emploi	7 622

ANNEXE 10 :

Extrait de l'effort financier de l'État en
faveur des associations

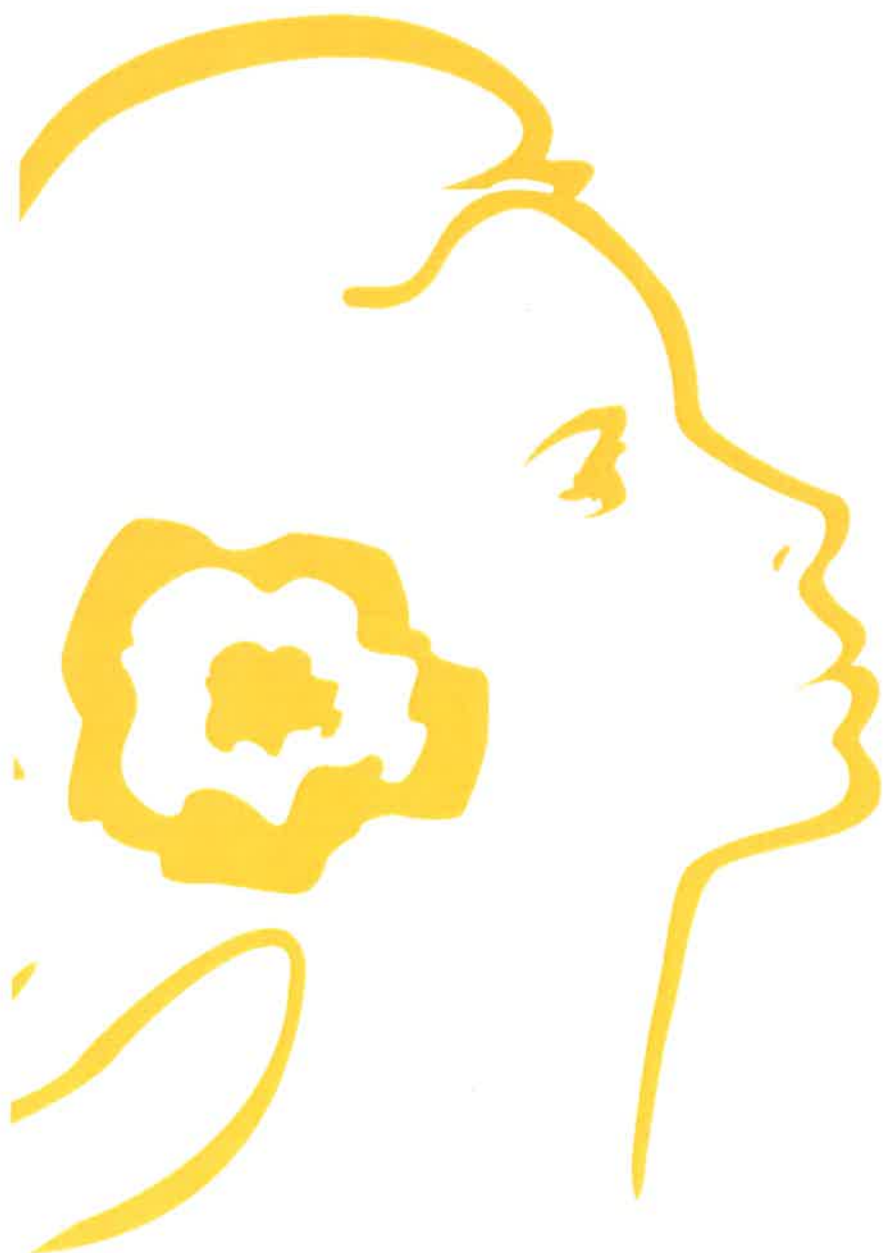
Version 2010

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2010

EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT
EN FAVEUR DES
ASSOCIATIONS



TOME 3 :
Liste des associations dans l'ordre alphabétique

Ministère de rattachement et programme versant la subvention	Subvention 2007	Subvention 2008
CLUB SPORTIF MEAUX LUTTEUX LUTTE (77) (n° 429314990) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	1 000 1 000	13 000 13 000
CLUB SPORTIF MEAUX NATATION (77) (n° 349121244) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	4 000 4 000	0 0
CLUB SPORTIF MIOLAND en RHONE-ALPES (n° 482055639) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	0 0	1 500 1 500
CLUB SPORTIF NOUZONVILLE ARDENNES en CHAMPAGNE-ARDENNES (n° 439170119) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	30 000 30 000	0 0
CLUB SPORTIF PARIS 19 (n° 414791046) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	3 000 3 000	0 0
CLUB SPORTIF POUCHET PARIS 17 (n° 482241429) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	2 000 2 000	2 500 2 500
CLUB SPORTIF SABLONS GAZONFIER FOOTBALL en PAYS-DE-LA-LOIRE (n° 420333544) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	9 000 9 000	0 0
CLUB SPORTIF SABLONS GAZONFIER FOOTBALL en PAYS-DE-LA-LOIRE (n° 000001121) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	0 0	6 000 6 000
CLUB SPORTIF SABLONS GAZONFIER OMNISPORTS en PAYS-DE-LA-LOIRE (n° 000001220) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	4 000 4 000	0 0
CLUB SPORTIF TERNES PARIS OUEST (n° 437890148) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	0 0	2 000 2 000
CLUB SPORTIF THIELOIS en AUVERGNE (n° 438632937) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	500 500	0 0
CLUB SPORTIF TOULONNAIS TENNIS CST en PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR (n° 000000361) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	21 275 21 275	6 617 6 617
CLUB SPORTIF VALROME Y RETORD SKI en RHONE-ALPES (n° 441458916) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	1 500 1 500	0 0
CLUB SPORTIF VIENNE FOOTBALL en RHONE-ALPES (n° 000004555) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	1 500 1 500	0 0
CLUB SPORTS ANNECY LE VIEUX AVIRON (n° 390417673) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	5 000 5 000	5 000 5 000
CLUB SPORTS ANNECY LE VIEUX HANDBALL (n° 438803751) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	15 000 15 000	15 000 15 000
CLUB SPORTS DE GLACE DE DAMMARIE LES LYS (n° 333905396) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	1 000 1 000	0 0
CLUB SUBAQUATIQUE CASTRES en MIDI-PYRENEES (n° 447950205) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	0 0	1 000 1 000
CLUB SUBAQUATIQUE CHATILLON en CENTRE (n° 448507194) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	500 500	1 000 1 000
CLUB SUBAQUATIQUE DE CHATEAUROUX en CENTRE (n° 449230606) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	500 500	0 0
CLUB SUBAQUATIQUE LO RIENTAIS SSM en BRETAGNE (n° 000000571) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	0 0	6 020 6 020
CLUB SUBAQUATIQUE ROUQAYROL DENAYROUZE en MIDI-PYRENEES (n° 477838478) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	500 500	0 0
CLUB SUBAQUATIQUE TULLISTE en LIMOUSIN (n° 448157552) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	400 400	400 400
CLUB TAURIN BOULBONNAIS (n° 480969229) Culture et communication – Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 000 1 000	0 0
CLUB TAURIN DE RIEUMES en MIDI-PYRENEES (n° 450186226) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	12 200 12 200	10 600 10 600
CLUB TAURIN FONTVIEILLOIS ASSOCIATION (n° 782727317) Culture et communication – Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture		
Club taurin Paul Ricard (n° 782769103) Culture et communication – Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 000 1 000	
Club Taurin Paul Ricard Lou Salinie (n° 433653805) Culture et communication – Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 000 1 000	
CLUB TENNIS CHALIFERT (77) (n° 340013150) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	5 000 5 000	0 0
CLUB TENNIS CLUB SOULAC en AQUITAINE (n° 000002633) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	3 000 3 000	0 0
CLUB TENNIS SAINT-PATHUS (77) (n° 380766535) Santé, jeunesse, sports et vie associative – Programme 219 : Sport	2 000 2 000	0 0
Club TEX (n° 399971105) Économie, industrie et emploi – Programme 134 : Développement des entreprises et des services		